



BOURSES

**APPEL A CANDIDATURES****Bourses de Master ou complément de formation –  
Architecture****DESCRIPTIF****1**

Cette bourse permet de poursuivre des études de master ou de suivre un cursus d'approfondissement post-diplôme dans le domaine de l'architecture en Allemagne et favorise des échanges entre collègues du même domaine.

**QUI PEUT POSTULER ?****2**

Cette bourse s'adresse aux étudiants titulaires, au moment de l'entrée en vigueur de la bourse, d'une Licence, d'un Master ou d'un diplôme de fin d'études en architecture, architecture d'intérieur, conservation du patrimoine, planification urbaine et régionale, architecture et aménagement de paysage.

**QUE SUBVENTIONNE-T-ON ?****3**

Dans le cadre de ce programme de bourses, vous pouvez poursuivre, dans une université allemande publique ou reconnue par l'État

- des études de Master ou un cursus post-diplôme **diplômant**
- ou un approfondissement post-diplôme **non diplômant** (pas un premier cycle d'études).

**Attention :** Veuillez noter qu'un cursus de Master déjà entamé en Allemagne au moment de la date limite de candidature ne peut pas être financé.

Si vous êtes inscrit dans un cursus de Master ou de post-diplôme dans lequel un séjour est prévu en dehors de l'Allemagne, le séjour à l'étranger ne peut en général être subventionné qu'aux conditions suivantes :

Le séjour est indispensable à la réalisation de l'objectif de la bourse, il n'a pas lieu dans le pays d'origine et ne dure pas plus d'un quart de la durée de la bourse. Les séjours plus longs ne peuvent pas être subventionnés, même au prorata.

**Veuillez noter : Seuls des projets d'études dans le domaine conception et projets sont subventionnés.** Il convient donc ici de s'assurer que les parcours choisis proposent un nombre minimal d'ECTS dans le domaine conception et projets.

**C'est-à-dire :**

- **45 ECTS min.** dans le cadre d'un parcours de 120 ECTS.
- **34 ECTS min.** dans le cadre d'un parcours de 90 ECTS.

- **23 ECTS min.** dans le cadre d'un parcours de 60 ECTS.

Si vous choisissez un parcours qui ne remplit pas ces conditions, la bourse du DAAD ne vous sera pas attribuée. Vous trouverez des informations concernant la répartition quantitative des ECTS sur les sites Internet des universités choisies, dans les maquettes des parcours respectifs.

Cette bourse NE s'adresse PAS aux candidats en histoire de l'architecture ou aux candidats envisageant un séjour de recherche. Ceux-ci peuvent déposer une demande dans le cadre des [bourses d'études pour toutes disciplines](#) ou [bourses de recherche](#).

#### DURÉE DE LA BOURSE

### 4

#### a. Master ou post-diplôme (diplômé) :

- 10 à 24 mois en fonction de la durée de la filière choisie.
- La bourse prend effet à partir du 1<sup>er</sup> octobre de l'année qui suit la candidature, mais le boursier peut bénéficier d'un cours de langue en amont.
- La bourse est attribuée pour la durée normale du cursus choisi (24 mois maximum). Lors de votre candidature, veuillez indiquer la durée totale pour laquelle vous souhaitez obtenir une bourse. Par exemple, si vous envisagez de suivre un cursus de deux ans, vous devez indiquer directement deux ans comme durée de la bourse souhaitée lors de votre candidature. Après la première année d'études, vos résultats seront évalués. S'il en ressort que vous terminerez vos études avec succès dans les délais prévus, la bourse se poursuit comme prévu.

#### b. Approfondissement post-diplôme (non diplômé) :

- 1 année universitaire
- La bourse prend effet à partir du 1<sup>er</sup> octobre de l'année qui suit la candidature, mais le boursier peut bénéficier d'un cours de langue en amont.

#### PRESTATIONS

### 5

- Allocation mensuelle de **934 €**.
- Couverture sociale (assurance maladie, accidents et responsabilité civile).
- Prestations supplémentaires (voir appel à candidature détaillé sur le site central du DAAD).
- Allocations pour préparer linguistiquement le séjour en Allemagne (voir appel à candidature détaillé sur le site central du DAAD).
- En cas de handicap ou de maladie chronique : subvention pour des frais supplémentaires liés à votre séjour en Allemagne et non pris en charge par des tiers : <https://www.daad.de/de/der-daad/mobilitaet-mit-behinderung/>

Veillez noter que le DAAD ne prend en principe pas en charge les frais de scolarité.

#### DATES LIMITES DE DEPOT DE DOSSIER

**6**

**25 septembre 2023** pour un début de la bourse à la rentrée 2024/2025

#### CONDITIONS DE CANDIDATURE

**7**

Pour plus d'informations, merci de consulter **[l'appel à candidature détaillé](#)** sur le site central du DAAD via lequel vous accédez au portail de candidature :

- **[En anglais](#)**
- **[En allemand](#)**

**Attention :** Veuillez noter que votre dossier doit être rédigé en **allemand** ou en **anglais**.

#### RENSEIGNEMENTS

**8**

Mme Janine WENK  
DAAD – Office allemand d'échanges universitaires  
Maison de la Recherche – Sorbonne Université  
28, rue Serpente  
75006 Paris  
Tél. : 01 53 10 57 80  
Courriel : [wenk@daad.de](mailto:wenk@daad.de)

Mme Anna KELLER  
DAAD – Deutscher Akademischer Austauschdienst  
Referat ST 24 – West-, Nord- und Südeuropa  
Kennedyallee 50  
53175 Bonn  
Allemagne  
Tél. : +49 (228) 882-5711  
Courriel : [keller@daad.de](mailto:keller@daad.de)

#### FINANCÉ PAR

**9**

Auswärtiges Amt